



Conseil municipal de Bienne
Conseil municipal d'Evilard
Bureau du CAF

Bienne, le 10 novembre 2009

Suite du rapport AIJ – position commune CAF-Bienne-Evilard

Compte tenu de leur volonté d'agir de concert et de parler d'une seule voix, dans l'intérêt de la population du district de Bienne, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), le Conseil municipal de Bienne et le Conseil municipal d'Evilard arrêtent la position commune suivante, relative à la réflexion sur l'avenir institutionnel de la région (suite du rapport final de l'Assemblée interjurassienne – AIJ). Cette position a été établie sur la base de discussions préparatoires au sein des trois institutions ; elle est détaillée dans le document ci-dessous, préparé en séance de coordination le 9 novembre 2009.

1. Neutralité active

Les autorités du district bilingue de Bienne confirment leur politique de neutralité active dans la Question jurassienne. Cette neutralité active institutionnelle implique que les représentants politiques du district bilingue de Bienne ne se prononcent pas sur l'une ou l'autre des deux pistes évoquées dans le rapport de l'AIJ (nouveau canton à six communes ou Statu Quo+), laissant ce soin à la population du Jura bernois.

En revanche, la neutralité active implique que le CAF et les conseils municipaux de Bienne et d'Evilard entreprennent toutes les actions nécessaires à la défense des intérêts de la population du district, en intégrant la problématique biennoise dans la réflexion sur l'avenir de la région. Les autorités susmentionnées insistent sur la nécessité de prendre en considération le district de Bienne dans la discussion. La non-inclusion du district de Bienne dans l'Accord du 25 mars 1994 ne peut pas durer indéfiniment. Il est maintenant temps d'aborder la problématique dans son ensemble, en tenant compte du district bilingue de Bienne. De l'avis unanime du CAF et des conseils municipaux de Bienne et d'Evilard, une réelle solution à la Question jurassienne ne saurait être trouvée en faisant abstraction du district bilingue de Bienne.

2. Délégation commune

En conséquence, et pour permettre aux autorités du district de Bienne de se faire entendre, de relayer leur position et de défendre efficacement les intérêts de la population qu'elles représentent, une délégation commune a été créée avec des représentants des trois institutions concernées. Cette délégation est composée de la manière suivante :

- Conseil municipal de Bienne : MM. Stöckli, Moeschler et Contini
- Conseil municipal d'Evilard : MM. Nussbaumer et Minger
- Conseil des affaires francophones: Mmes Sermet-Nicolet et Berger-Hirschi, M. Gaffino

Cette délégation sera chargée d'établir les contacts jugés nécessaires avec les personnalités et autorités concernées, au niveau régional, cantonal ou fédéral. Elle est habilitée à émettre des communiqués de presse communs, au nom des trois institutions, pour réagir rapidement, si nécessaire, à l'actualité relative à l'avenir institutionnel de la région. Cette délégation vise à donner une voix commune, claire et unie, au district bilingue de Bienne, vis-à-vis du public, des autorités politiques et des médias. Les autorités représentées conservent toutes leurs compétences décisionnelles, mais habilite la délégation à agir en son propre nom. La

délégation est chargée également de préparer la mise en place d'une étude complémentaire (voir ci-dessous).

Parmi les trois institutions concernées, le secrétariat général du CAF assume la gestion administrative du dossier. Il est chargé également de la communication avec les médias, en coordination étroite avec la délégation commune. Le CAF reste l'interlocuteur du Conseil du Jura bernois, en vertu de la Loi sur le statut particulier.

3. Etude complémentaire

Le CAF, le CM de Bienne et le CM d'Evilard réitèrent leur demande de réalisation d'une étude complémentaire sur les liens entre le Jura bernois et le district bilingue de Bienne, et sur les conséquences des deux pistes du rapport sur le district bilingue de Bienne.

Certaines questions importantes se posent quant à la réalisation de cette étude complémentaire. Il s'agit notamment de déterminer qui en sera le mandataire, qui sera chargé de la réaliser, avec quel calendrier et selon quelles modalités.


Le Conseil-exécutif du canton de Berne a clairement fait part de sa volonté de mandater cette étude lui-même, en chargeant la chancellerie du canton, la chancellerie municipale biennoise, le CJB et le CAF de préparer le mandat ensemble, dans les plus brefs délais.

4. Séances d'information

L'AIJ s'est vu attribuer le mandat de présenter son rapport au cours de séances d'information interactives. Elle pourra choisir les lieux, les dates et les modalités de ces séances, où elle sera le seul intervenant officiel. La délégation biennoise commune est chargée de discuter de l'opportunité ou non d'une telle séance à Bienne. La question se pose également de la tenue d'une éventuelle séance d'information organisée par les autorités biennoises elles-mêmes, par exemple lors de la publication de l'étude complémentaire mentionnée ci-dessus. La délégation biennoise commune sera par ailleurs habilitée à prendre contact avec différents partenaires, autorités et institutions ; elle pourra notamment examiner avec l'Assemblée interjurassienne de quelle manière la position biennoise pourrait être intégrée à ses séances d'information interactives.

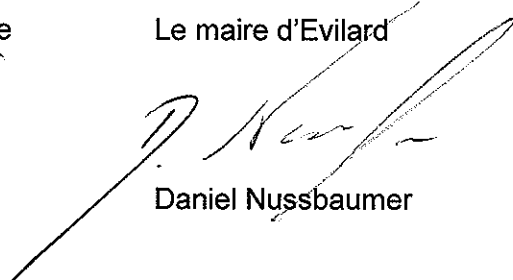
Conseil municipal de Bienne Conseil municipal d'Evilard Conseil des affaires francophones

Le maire de Bienne



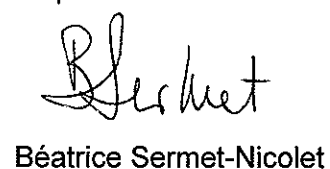
Hans Stöckli

Le maire d'Evilard



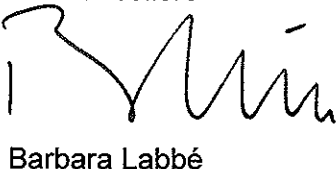
Daniel Nussbaumer

La présidente du CAF



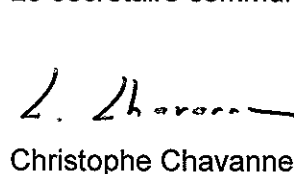
Béatrice Sermet-Nicolet

La chancelière



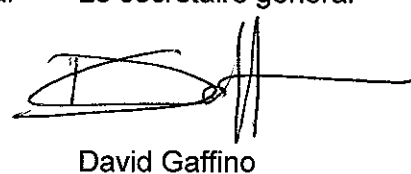
Barbara Labbé

Le secrétaire communal



Christophe Chavanne

Le secrétaire général



David Gaffino